



Délais légaux régularisation de charges

Par **chanel1501**, le **09/10/2013 à 17:12**

Bonjour, j'ai une question à vous poser!!Voilà je suis locataire depuis 3 ans et ma propriétaire est décédée récemment. C'est donc sa fille qui devient ma propriétaire et qui me réclame plus de 2000€ pour régularisation de charges. A t-elle le droit de me réclamer les charges de 2012, 2011 et 2010??
Merci pour vos conseils

Par **Lag0**, le **09/10/2013 à 17:21**

Bonjour,
Les dettes de charge se prescrivent en 5 ans.
Donc pas de problème pour 2010, 2011 et 2012.

Par **chanel1501**, le **09/10/2013 à 19:45**

Ok merci pour l'info!!!!bonsoir